



140.1288f 3.19 pdf

Assurez votre appareil photo ou votre caméra vidéo en ligne, rapidement et en toute simplicité.

L'assurance objets de la Bâloise Assurances

Qu'est-ce qui est assuré?

- Protection contre une détérioration soudaine
- Protection contre le vol
- Protection contre la perte/l'égarement
- Garantie

Les avantages de l'assurance objets

- Conclusion individuelle
- Couverture dans le monde entier
- Assurance à la valeur à neuf
- Franchise peu élevée de 50 CHF
- Durée contractuelle fixe sans prolongation automatique

Quels appareils photo et caméras vidéo peuvent être assurés?

Les appareils photo et les caméras vidéo, y compris les objectifs, de tous les fabricants peuvent être assurés.

Une conclusion on ne peut plus simple

- Tout en ligne
- Seules quelques données nécessaires
- Paiement par carte de crédit
- Envoi du contrat par e-mail
- Conditions contractuelles simples et courtes

Assurez sans attendre votre appareil photo ou votre caméra vidéo en ligne sur baloise.ch, rapidement et en toute simplicité.